

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-07

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 19 mai 2026**

Date de convocation : **11/05/2026**

Heure de début de séance : **18h05**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 18h05, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Guerbigny, légalement convoqués, se sont réunis à Guerbigny, sous la présidence du doyen d'âge, conformément aux dispositions des articles L.5211-2, L.5211-9 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mmes _____ et MM. _____ :
FAGOO Philippe, MANGOT Frédéric*, DELAPORTE Stéphane, SOILLEUX Quentin, MILLON Laurence, MONTERGOUS Marie-Thérèse, ROUSSEAU Jérôme, NAMUR Fabrice, CARPENTIER Frédéric, BLANCHARD Philippe, MANDRA Anne-Sophie, GRIMAL Guy*, CAVEL Patrice, SNOY-DUPUY Pierre-Philippe, FRANCOIS Gwenaëlle, CARRE Jean-Marie, BRICE Manuelle, BIZET Benjamin, VIEIL Yves, NIETO Raymond, CHERAULT Jean-Michel, CLEUET Cyrille, BAUDUIN Valérie, VANDEVILLE Laetitia, SOUFFLET Thomas, BEAUCOURT Fabrice, YZEBE Pierre-Emmanuel, MAEGHERMAN Jérôme, BOQUET Frédérick, VAILLANT Ludovic, NANCELLE Gauthier, DOINEL Lydia, COURBOIN Nathalie, PIERRA Benoit, LOBRY François, LETUPE Laurent, TROUVAIN Laurine, MASSIES Jacky, CARON Bruno, DUMONT Christophe
(*suppléant)

Étaient absents excusés :

/

Pouvoirs :

/

Étaient absents non excusés :

DESCORNES Julien, MOREL Marceau

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur BLANCHARD Philippe, doyen d'âge de l'assemblée, assure la présidence de séance jusqu'à l'élection du Président.

Madame TROUVAIN Laurine, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire provisoire.

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le président de séance rappelle que, conformément aux dispositions des articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Président du syndicat est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité Syndical désigne deux assesseurs constituant le bureau de vote :

- DELAPORTE Stéphane - Armancourt
- MONTERGOUS Marie-Thérèse - Avricourt

Le président de séance invite les candidats à se déclarer.

Candidat déclaré : CARRE Jean-Marie

Le candidat se présente.

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne.

Résultats du 1er tour de scrutin

Opérations de vote	Nombre
Nombre de votants	40
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
Bulletins blancs	05
Bulletins nuls	00
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Résultat des candidats

- M CARRE Jean-Marie : 35 voix

Monsieur CARRE Jean-Marie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Guerbigny et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président nouvellement élu prend la présidence de la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance,
BLANCHARD Philippe



Certificat de publication et de transmission

La présente délibération a été publiée le : 20/05/2026 et transmise au contrôle de légalité par voie dématérialisée le : 20/05/2026.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr